



Décision de mise en invalidité.

Par **cannelle54**, le **01/10/2021** à **00:48**

Bonjour,

Le Tribunal Judiciaire va très certainement accepter ma demande d invalidité datant de 2016. Le rapport de l'expertise médicale mentionne que j'aurais du être déclarée en invalidité par le médecin conseil de la CPAM à cette date. La CPAM peut elle contester une décision du juge en ma faveur en faisant appel ? Quels en seraient la procédure et les délais ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **01/10/2021** à **06:48**

Bonjour,

D'après ce que vous écrivez, je doute que le Tribunal Judiciaire prenne position sur votre affaire car, selon votre récit, cela semble relever du Tribunal Administratif. Voyez impérativement votre avocat.